



Nombre de conseillers en exercice : 33
Votants : 33
Abstentions :
Pour : 33
Contre :

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le 25 septembre à 19 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

Étaient présents :

Fabrice ROUSSEL
Katell ANDROMAQUE
Jean-Noël LEBOSSÉ
Noelle CORNO
Laurent GODET
Muriel DINTHEER
Philippe LE DUAULT
Camille BRANCHEREAU
Laurent BREZAC
Laurence RANNOU
Viviane CAPITAINÉ
Frédéric CHATELLIER
Claude LEFORT
Denis BRIANT
Jean-Pierre GUYONNAUD
Anne OLIVIER
formant la majorité des membres en exercice.

Eric NOZAY
Nathalie LEBLANC
Marc FLEURY
Sylvie LAJEANNE
Philippe RODRIGUES
Isabelle LE HEIN
Oscar NAVARRO
Charlotte PERCHER
Erwan BOUVAIS
Annie LE GAL LA SALLE
Christophe BOUVIER-BRAULT
Myriam BASOSILA MBEWA
Christian GUILLEMINEAU
Bénédicte de LANTIVY
Sébastien ROUSSEL

Étaient absents excusés :

Martin MOTTET, Linda DION

Avaient donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Martin MOTTET à Noelle CORNO, Linda DION à Laurent BREZAC

Madame Bénédicte de LANTIVY a été élue Secrétaire de Séance.

SOUTIEN EXCEPTIONNEL DE LA VILLE DE LA CHAPELLE-SUR-ERDRE A L'ASSOCIATION D'AIDE HUMANITAIRE LA CROIX ROUGE AFIN DE VENIR EN AIDE AUX VICTIMES DES CATASTROPHES NATURELLES

DL_2023_09_06

Monsieur Nozay expose :

Deux catastrophes naturelles successives ont fait de nombreuses victimes, en particulier au Maroc et en Libye.

D'une part, un séisme a frappé le Maroc vendredi soir 8 septembre. C'est le tremblement de terre le plus meurtrier dans le royaume depuis plus de 60 ans. Avec une magnitude de 7, selon le Centre marocain pour la recherche scientifique et technique, il a détruit des villages entiers dans une région située au sud-ouest de Marrakech (centre), tuant plus de 2 900 personnes et faisant plus de 5 500 blessés.

Il est le plus puissant à n'avoir jamais été mesuré au Maroc.

L'épicentre de la secousse se trouve dans une zone montagneuse du Haut-Atlas, rendue difficile d'accès par les éboulements et la coupure des communications, ce qui complique les opérations de secours.

D'autre part, la tempête Daniel a atteint la côte orientale de la Libye, touchant la métropole de Benghazi avant de ravager plusieurs villes de l'est du pays dans la nuit de dimanche 10 au lundi 11 septembre.

Cette tempête s'est accompagnée de pluies diluviennes qui ont provoqué la rupture de deux barrages mardi 12 septembre qui ont dévasté la ville de Derna, dans l'est libyen, qui compte ses morts par milliers et craint un bilan très lourd avec 10 000 disparus.

La Ville souhaite apporter son soutien aux victimes de ces terribles catastrophes naturelles en versant une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association d'aide humanitaire La Croix-Rouge qui est mobilisée avec toute la famille Croix-Rouge pour porter secours sur place et répondre aux besoins vitaux des personnes dans les lieux où les populations sont frappées.

Vu l'avis favorable de la Commission Animation réunie le 13 septembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

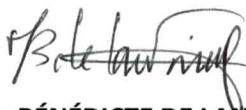
- 1. D'APPROUVER le versement d'une subvention exceptionnelle à la Croix Rouge, pour un montant de 1 500 euros mandatée sur le compte budgétaire CULT – 041 – 6574831, subvention exceptionnelle suite à catastrophe naturelle ;**
- 2. D'INSCRIRE, lors de la prochaine Décision Modificative au budget, les crédits afférents en dépenses sur ce compte budgétaire CULT – 041 – 6574831 ;**

3. **D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,



BÉNÉDICTE DE LANTIVY



Pour extrait certifié conforme,

Monsieur le Maire,



FABRICE ROUSSEL